

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.131
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Elargissement du Bd de la
Marne. Cession gratuite
de terrain de M. et Mme
ROQUE.

DATE DE CONVOCATION

3 Septembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

3 Septembre 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 23

Pour : _____

Contre : _____

Abstentions : _____

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le 11 Septembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. le MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, Melle FOUCHE, MM LACHAUD, BOUTET,
BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, TETARD, POUMAILLOUX, COLLE, MONTRON,
PAPEAU, POUGET, BERLAND, BROTPREAU, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU
BOULAN par M. BROTPREAU
NAULIN par Melle FOUCHE
FABER par M. LIS
MAURELLET par M. DUFEIL

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

M. et Mme ROQUE demeurant rue Roger Lévy, Sainte-Bazeille
47200 MARMANDE, ont fait procéder au bornage de leur parcelle sise
46 Bd de la Marne.

De cette opération, il ressort que la parcelle cadastrée
AT n° 345 pour une surface de 73m² dépend toujours de la propriété
de M. et Mme ROQUE. Conformément à l'arrêté d'alignement délivré
lors du bornage, cette parcelle doit être incorporée dans le
Domaine Public Communal dans le cadre de l'élargissement du Bd de
la Marne.

Par promesse de cession en date du 29 Juillet 1981 M. et Mme
ROQUE ont fait connaître leur accord pour céder gratuitement la
parcelle précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,
Vu la promesse de cession gratuite en date du 29 Juillet 1981,
: Considérant la nécessité d'incorporer cette parcelle dans
le Domaine Public Communal,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite la parcelle de terrain cadastrée AT n° 345 pour une surface de 73m2 dépendant de la propriété de M. et Mme ROCUE sise 46 Bd de la Marne.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par délégation à signer l'acte concrétisant l'opération qui sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1981 chapitre 908.20 article 2101.

Fait et délibéré, les jour; mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
pour le Maire
D'Adjoint Délégué,
A. LACHAUD.



SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
25. SEP. 1981
Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. des C. nos

Mairie de ROYAN
RECUE
30. JUIL. 1981
N°

URBANISME & CONSTRUCTION

ELARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA MARNE
ALIGNEMENT SUR VOIRIE

PROMESSE DE VENTE

Je soussigné, ROQUE Marcel et Madame, demeurant rue Roger Lévy - Sainte-Bazelle 47200 MARMANDE,

M'engage à céder gratuitement à la Ville de ROYAN la parcelle cadastrée AT n° 375 sise 46 Boulevard de la Marne pour une surface de 73m2, nécessaire à l'élargissement du Bd de la Marne.

MARMANDE, le 29 juillet 1981

M. ROQUE.

*Lu et approuvé
M. Roque*

M. Roque

11 SEP. 1981

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



André LACHAUD

VU

pour être annexé à la délibération
du 11 SEPT. 1981

exécutoire (Art. 46 du CAC),
Rochefort, le 25 SEPT. 1981

Le Sous-Préfet,

[Signature]

Pierre LISE



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ELARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA MARNE

ALIGNEMENT SUR VOIRIE

CESSION GRATUITE DE TERRAIN
PROPRIETE DE M. & Mme ROQUE

PLAN DE SITUATION
(Echelle : 1/5000e)

11 SEP. 1981
Le Maire
Adjoint Délégué
Mairie de ROYAN
(Charente-Maritime)
André LACHAUD



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ELARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA KARNE
ALIGNEMENT SUR VOIRIE

CESSION GRATUITE DE TERRAIN
PROPRIÉTÉ DE M. & Mme ROQUE

PLAN DE MASSE
(Echelle : 1/1000)

11 SEP. 1981

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



ACHAUD

Section AT

* Feuille

Echelle : 1/1000

N° d'ordre du document d'arpentage	1113
Tableau d'assemblage	à modifier (1) sans chang' (1)



Le plan minute établi
le Bureau du Cadastre (1),
de la personne agréée dans
le Bureau du Cadastre (1),
ordre ou registre de copie
on des droits: 52,33
il de Service d'origine:
SERVICE DU CADASTRE
5^e CIRCONSCRIPTION
3, Rue Etienne
17300 MARENNES
Téléphone: (16) 85 42 11

Certification
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (1), a été établi
- d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1),
- en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1),
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 11/05/1981
par M. MATHIEU Georges, géomètre à St Georges de Didonne (1).

A St Georges de Didonne, le 12 juin 1981

Pour les vendeurs
le Géomètre Expert mandaté
Healy G. MATHIEU

L'acquéreur:
Guilbeau Daniel
D. GUILBEAU

Document d'arpentage dressé
par M. MATHIEU G.,
Géomètre Expert à St Georges de Didonne (1),
à St Georges de Didonne (1),
Date: 12 juin 1981,
Signature:
Healy

pour les mentions inutilisées:
- celle de la personne agréée (géomètre expert foncier, inspecteur géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.),
- celle du nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, ex. ou, représentant qualifié de l'autorité, expropriation, etc.).

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

3

URBANISME & CONSTRUCTION

ELARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA MARNE

ALIGNEMENT SUR VOIRIE

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

PROPRIÉTÉ DE M. & Mme ROQUE

ÉTAT PARCELLAIRE



André LACHAUD

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
AT	375	73n2		ROQUE Marce et Madame rue Roger Lévy 47200 MARMANDE

Dressé par l'Ingénieur de la Ville soussigné

ROYAN, le 11 SEPTEMBRE 1981



J. FERAUDEAU.